

ARRETE TEMPORAIRE N° 2026-044

PORTANT PROLONGUATION DU DELAIS DE STATIONNEMENT
POUR IMPLANTATION D'UNE GRUE DE CHANTIER

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

VU la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,
VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU la demande de l'entreprise DEBES Sarl 6 impasse des peupliers 67350 KINDWILLER en date du 14/01/2026, pour le compte de Nogues

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers et des travailleurs à l'occasion de la l'implantation d'une grue de chantier,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent une réglementation temporaire du stationnement sur la voie publique,

Arrête

Article 1: L'arrêté 2026-008 est prorogé d'une durée de 2 mois supplémentaire, soit du 1^{er} avril 2026 au 31 mai 2026

Article 2: toutes les autres dispositions de l'arrêté temporaire n° 2026-008 demeurent inchangées

Article 3: Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau ;
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole
- Aux services de la Mairie : archives et Police municipale

Fait le **27 AVR. 2026**

La Maire,
Michèle KANNENGIESER



demande de prolongation arrete provisoire

À partir de Service Urbanisme <service.urbanisme@la-wantzenau.fr>

Date Mar 14/04/2026 09:48

À DGS <dgs@la-wantzenau.fr>

 1 pièce jointe (589 Ko)

T2026-008 GRUE RUE NEUVE.pdf;

Monsieur Mark,

J'ai rencontré Monsieur Noguès hier avec son maître d'oeuvre , ils demandaient une prolongation de cet arrêté.

Je vous remercie.

Pour info, la grue est installée et pas de balisage suffisant pour les habitants....

Cordialement,



Nolwenn GOURONC
Responsable de l'urbanisme

Commune de La Wantzenau 67610 LA WANTZENAU
03 88 59 22 59 - service.urbanisme@la-wantzenau.fr

 www.la-wantzenau.fr |  facebook.com/wantzenau

